



Résumé de l'entretien : Patricia Ferguson, cheffe adjointe par intérim (Service de police d'Ottawa)

La cheffe adjointe par intérim Patricia Ferguson a été interviewé par Frank Au, Mark Pritchard, Eric Brousseau et Étienne Lacombe le 11 août 2022. Les questions concernant ce résumé doivent être adressées à Frank Au.

Contexte

Renseignements concernant la cheffe adjointe par intérim Patricia Ferguson

Patricia Ferguson est cheffe adjointe par intérim, Direction du service de renseignement, de l'information et des enquêtes, au Service de police d'Ottawa (**SPO**). Au moment du Convoi de la liberté, elle était cheffe adjointe par intérim de la Direction de la police communautaire. Elle était également cheffe des interventions en cas d'incidents graves (**CIIG**) au moment du convoi. C'était la première fois qu'elle endossait ce rôle. Elle avait auparavant assumé le rôle de commandante des interventions (**CI**) pendant les célébrations du 150^e anniversaire du Canada et avait aussi occupé différentes postes lors de la fête nationale chaque année, lors de la visite de Barack Obama à Ottawa en 2009 et lors du Sommet des leaders nord-américains.

La formation la plus pertinente qu'a suivie Patricia Ferguson avant d'endosser le rôle de CIIG est le cours de commandant des interventions critiques (**CIC**), d'une durée de deux semaines, offert par le Collège canadien de police. Pendant le cours, elle a été formée aux diverses options tactiques et options de négociation pour résoudre les situations de crise, par exemple une prise d'otages ou une personne qui se barricade. Elle y a appris le modèle du triangle de commandement. Selon ce modèle, le CIC forme la pointe du triangle et prend des décisions selon les renseignements transmis par l'équipe de négociation et l'équipe tactique. Elle s'est fortement appuyée sur les enseignements tirés de la formation dans le cadre du Convoi de la liberté.

La cheffe adjointe par intérim Ferguson a aussi suivi une formation sur le modèle de gestion des urgences. Le modèle suit une échelle de 1 à 400, 400 étant le niveau des incidents majeurs comme les catastrophes naturelles. La cheffe adjointe par intérim Ferguson est formée pour le niveau 400.

État du SPO avant le Convoi de la liberté

Il y a eu d'importants changements au sein de la direction du SPO après que Peter Sloly est devenu chef en octobre 2019. Plusieurs dirigeants expérimentés ont quitté le service de police parce qu'ils étaient insatisfaits de sa direction. L'un des chefs adjoints, Uday Jaswal, a fait l'objet d'une suspension en mars 2020 en lien avec des allégations d'inconduite. En raison de la suspension du chef adjoint Jawal, les surintendants se sont



succédé par périodes de six mois dans les postes de chef adjoint, occupant des postes de chef adjoint par intérim. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a décrit le SPO comme manquant d'orientation.

Le SPO subissait également des pressions pour une foule d'autres raisons. Il a subi les contrecoups de la pandémie de COVID-19, et l'un de ses membres s'est enlevé la vie. Il a essuyé une série de scandales pendant cette période et a dû composer avec les mouvements *Black Lives Matter* et *Defund the police* (« Cessez de financer la police »), qui se sont montrés très critiques à son endroit.

Rôle de l'équipe de liaison avec la police

La cheffe adjointe par intérim Ferguson a décrit l'équipe de liaison avec la police (**ELP**) comme le premier point de contact des policiers avec les manifestants et comme un bon moyen d'obtenir des renseignements sur les manifestations pour assurer la sécurité du public et des agents lors de ces dernières. L'ELP discute avec les manifestants pour faciliter la tenue de manifestations légales, connaître leurs intentions et les avertir des limites à ne pas franchir. Si des comportements perturbateurs sont observés lors d'un événement, l'ELP communique avec ses contacts parmi les manifestants pour tenter de calmer la situation.

Environ deux douzaines d'agents font partie de l'ELP au sein du SPO. Ces agents exerçaient leurs fonctions au sein de l'équipe à temps partiel en plus de leurs autres responsabilités au sein du service de police. Plusieurs d'entre eux travaillaient également pour la division des événements spéciaux. Pendant le convoi, l'ELP n'était pas gérée par une unité en particulier, comme les postes d'attache de ses membres se situaient ailleurs au SPO. L'ELP était vaguement liée à la division des événements spéciaux. Une douzaine de membres de l'ELP ont possiblement participé activement aux activités lors du convoi et relevaient, en fin de compte, de la cheffe adjointe par intérim Patricia Ferguson, qui occupait le poste de CIIG.

À l'automne 2021, le SPO a offert aux agents de l'ELP une formation spécialisée d'une durée d'une semaine. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a encouragé la tenue de cette formation, parce que les membres de l'ELP lui avaient signalé que, lors d'un événement passé, ils avaient eu l'impression de ne pas avoir rempli leurs fonctions comme le prévoit le Cadre national pour la préparation des services de police aux manifestations et aux rassemblements de l'Association canadienne des chefs de police (**Cadre national**). La formation s'adressait aux agents qui n'exercent pas de fonctions de commandement¹.

La cheffe adjointe par intérim Ferguson a appris à connaître le Cadre national lors du Convoi de la liberté. Selon elle, aucune autre personne occupant un poste de

¹ COM00000666.



commandement ne connaissait particulièrement bien le Cadre national, comme le SPO avait perdu une importante partie de son savoir organisationnel en raison de départs à la retraite et de démissions. La cheffe adjointe par intérim Ferguson n'était pas certaine si le SPO avait une stratégie particulière pour l'ELP, mis à part le fait de suivre le Cadre national. De plus, la pandémie de COVID-19 a fait en sorte que le nombre de grands événements organisés à Ottawa, où le SPO aurait pu mettre en pratique les fonctions de l'ELP, a diminué.

Relation du SPO avec la Gendarmerie royale du Canada

La cheffe adjointe par intérim Ferguson a qualifié d'excellente la relation entre le SPO et la Gendarmerie royale du Canada (**GRC**) dans la région de la capitale nationale. Elle a indiqué que la relation entre les deux corps policier est régie par des ententes formelles et informelles. Par exemple, si la GRC a compétence sur les routes de plaisance régies par la Commission de la capitale nationale, le SPO a des ententes avec la GRC pour intervenir en cas d'accidents qui surviennent sur ces routes et pour donner des contraventions. Il est attendu que la GRC s'occupe des incidents aux ambassades étrangères et à la Cour suprême du Canada. Le SPO collabore également avec la GRC dans le cadre d'événements importants. La GRC est en train de diminuer sa présence dans la région de la capitale nationale, un processus qui comprend une proposition de transférer certaines de ses responsabilités au SPO.

Planification avant l'arrivée du convoi et renseignement

Structure de commandement du SPO et rôle de la cheffe adjointe par intérim Ferguson

Pendant la semaine du 17 janvier 2022, la cheffe adjointe par intérim Ferguson a appris que le Convoi de la liberté se rendrait à Ottawa. Le Convoi de la liberté avait été mentionné dans une réunion de routine du matin dont le but était de passer en revue les appels importants dans la ville d'Ottawa et les grands événements à venir. À ce moment, le convoi ne semblait pas être de plus grande ampleur que les autres manifestations de type *slow-roll* qu'avait connues Ottawa auparavant.

Une fois que la planification pour le Convoi de la liberté a commencé, la cheffe adjointe par intérim Ferguson a fini par exercer le rôle de CIIG. Elle supervisait la division responsable de la planification et des opérations pendant le Convoi de la liberté. Aujourd'hui chef par intérim, Steve Bell, qui était à l'époque chef adjoint de la Direction du service de renseignement, de l'information et des enquêtes, supervisait la division responsable du renseignement.

En tant que CIIG, la cheffe adjointe par intérim Ferguson a travaillé avec le chef de l'événement, le surintendant Chris Rheaume, et le CI, Russell Lucas. L'inspecteur Lucas relevait du surintendant Rheaume, qui, lui, relevait de la cheffe adjointe par intérim Ferguson. Le surintendant Rheaume était chef de l'événement parce qu'il était le



surintendant responsable des services de police spécialisés et supervisait des fonctions pertinentes dans le cadre de l'événement, comme l'équipe des événements spéciaux, la circulation et le soutien aux opérations. L'inspecteur Lucas occupait le rôle de CI parce qu'il était à la tête de la division des événements spéciaux.

En tant que CIIG, la cheffe adjointe par intérim Ferguson considérait que son rôle était d'assurer une surveillance stratégique et de donner des orientations générales au surintendant Rheume et à l'inspecteur Lucas, et de veiller à ce que la stratégie et l'objectif généraux soient respectés. Parallèlement, le surintendant Rheume et l'inspecteur Lucas devaient diriger la gestion de l'événement et donner des directives opérationnelles. À titre d'exemple, Patricia Ferguson a indiqué que son rôle de CIIG pourrait être d'établir une stratégie pour que les manifestants du Convoi de la liberté quittent Ottawa, tandis que le surintendant Rheume et l'inspecteur Lucas auraient la responsabilité d'utiliser différents outils pour mettre en œuvre la stratégie.

Politique de planification des événements et des événements majeurs

Le SPO possède une politique de planification des événements et des événements majeurs. Elle s'appliquait au Convoi de la liberté étant donné qu'il constituait un événement majeur selon cette dernière. La section des objectifs de la politique prévoit ce qui suit :

« Le Service de police d'Ottawa collaborera avec ses partenaires en application de la loi, d'autres organismes gouvernementaux, des intervenants de la collectivité et les participants à l'événement dans le but :

- a. de maintenir l'ordre public et de préserver la paix;
- b. de maintenir une position neutre dans la mesure du possible et de faciliter l'établissement d'une relation de confiance entre la police, les participants et la collectivité;
- c. de veiller à la sécurité et à la sûreté du public et du personnel des services d'urgence;
- d. de réduire au minimum les perturbations pour les résidents, les commerçants et les visiteurs de la ville d'Ottawa;
- e. de déterminer et d'évaluer les dangers et les risques et d'établir des plans d'urgence pour les atténuer au besoin;
- f. d'assurer un niveau de sécurité proportionnel à la menace;



g. de faire appliquer la loi et d'enquêter sur les infractions, s'il y a lieu, tout en respectant les libertés démocratiques de pensée, de croyance, d'opinion, d'expression et de rassemblement pacifique. » [traduction]

La cheffe adjointe par intérim Ferguson a indiqué que ces objectifs avaient beaucoup guidé l'intervention du SPO. Elle se rappelle que la politique traitait de l'évaluation des dangers, de la transmission des renseignements et de la mise sur pied d'une équipe avant l'événement. Elle a indiqué que lorsque Peter Sloly est devenu chef du SPO, il avait insisté sur le fait que les plans devaient être fondés sur le renseignement et reposer sur des éléments probants.

Diffusion du renseignement et rôle dans la planification

Deux agents principaux du SPO dirigeaient l'équipe du renseignement pour le Convoi de la liberté sous la direction du chef adjoint Bell : l'inspecteur Kenneth Bryden et le surintendant Mark Patterson. L'inspecteur Bryden a assisté aux séances sur le renseignement données par la Police provinciale de l'Ontario (**PPO**) à compter du 26 janvier.

La cheffe adjointe par intérim Ferguson a été témoin de difficultés relativement à la transmission du renseignement sur le Convoi de la liberté. La division du renseignement n'a pas ouvertement donné d'information et fournissait les rapports de renseignement selon le principe du besoin de connaître, ce qui est conforme à la nature secrète de son travail habituel. Les rapports de renseignement sur le Projet Hendon que la PPO a fourni au SPO sont un exemple des difficultés relatives à la transmission du renseignement rencontrées. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a appris l'existence de ces rapports seulement entre le 4 et le 6 février, une semaine après l'arrivée du Convoi de la liberté à Ottawa. Elle ne pensait pas que le chef adjoint Bell recevait ces rapports non plus. Les renseignements contenus dans les rapports du Projet Hendon n'ont pas été fournis au commandement de direction du SPO lors des premiers jours du Convoi de la liberté. Toutefois, elle a compris que le chef Sloly recevait les rapports du Projet Hendon et n'était pas en mesure de se prononcer au sujet des conversations qui pourraient avoir eu lieu entre le chef Sloly et les membres de la division du renseignement, ou entre la division du renseignement et les auteurs des plans opérationnels.

Parce que la cheffe adjointe par intérim Ferguson n'avait pas accès aux rapports du renseignement, elle se fiait énormément aux renseignements fournis par l'ELP et aux renseignements obtenus de sources ouvertes pour superviser la planification. Plus précisément, elle savait que l'équipe provinciale de liaison de la PPO, l'équivalent de l'ELP du SPO, avait des échanges avec le Convoi de la liberté et obtenait de l'information.



Compréhension de la cheffe adjointe par intérim Ferguson du renseignement

La cheffe adjointe par intérim Ferguson a d'abord eu comme impression que le Convoi de la liberté ne semblait pas différent des autres manifestations impliquant des véhicules survenues auparavant à Ottawa. Ottawa avait déjà connu des manifestations impliquant des véhicules organisées par des agriculteurs et des manifestations de type *slow-roll*.

Le 21 janvier, l'inspecteur Lucas a informé la cheffe adjointe par intérim Ferguson que le Convoi de la liberté gagnait en popularité dans sa traversée du Canada pour se rendre à Ottawa et que son financement augmentait. Elle a compris que le Convoi de la liberté était plus important que les manifestations de type *slow-roll* habituelles, mais ne savait pas exactement combien de personnes y participeraient ni la durée de leur présence dans la capitale. Elle a commencé à recevoir de l'information de l'ÉPL, qui communiquait avec l'équipe provinciale de liaison de la PPO et des collègues d'autres services de police canadiens pour obtenir des renseignements sur la taille du Convoi de la liberté et la foule qui le composait.

Le 26 janvier à 11 h 30, les notes de la cheffe adjointe par intérim Ferguson indiquent que « la GRC a des inquiétudes relativement à Rideau Hall et à la résidence du lac Mousseau – demande des véhicules lourds. » [traduction] Elle se rappelle que le premier ministre Justin Trudeau et sa conjointe séjournaient à ces endroits. La GRC était préoccupée parce qu'il y avait beaucoup de hargne à l'endroit du premier ministre. La GRC voulait utiliser des véhicules lourds pour bloquer l'accès aux deux résidences.

Le 26 janvier, la cheffe adjointe par intérim Ferguson a fait la déclaration suivante à Global News :²

« Les renseignements que nous avons actuellement sont qu'il y a une manifestation principale appelée *Freedom Rally* qui regroupe un grand nombre de camions et de véhicules personnels se dirigeant vers Ottawa en provenance de partout au Canada. Le nombre exact de participants à la manifestation principale est inconnu pour le moment. Toutefois, tous les renseignements de sources ouvertes et nos interactions avec les organisateurs indiquent qu'il s'agira d'un événement important et très changeant, qui pourrait se poursuivre pendant une longue période. Nous nous préparons à gérer différents risques, notamment des contre-manifestations, des intersections obstruées, des perturbations des infrastructures essentielles et des gestes violents et illégaux. » [traduction]

Elle a confirmé que cette déclaration donnait une évaluation juste de la situation à ce moment. Elle a expliqué que par « longue période », elle faisait référence aux manifestants qui allaient rester dans la capitale pendant la fin de semaine du 29 et

² COM00000669.



30 janvier, comme sa perception d'une « longue période » reposait sur l'expérience du SPO de précédentes manifestations survenues à Ottawa.

Le 28 janvier, la cheffe adjointe par intérim Ferguson comprenait que le Convoi de la liberté allait rester à Ottawa pendant la fin de semaine du 29 et du 30 janvier et que la plupart des manifestants s'en iraient à la fin de ces deux jours. Elle avait compris que seuls quelques manifestants pourraient rester après la fin de semaine. Sa compréhension était fondée sur ses 27 années d'expérience policière à Ottawa. Elle a souligné que le SPO avait fréquemment eu affaire à des manifestations de six à sept heures, mais que très peu de manifestations s'étaient prolongées jusqu'au lendemain. Elle ne regardait pas les renseignements de sources ouvertes étant donné que son rôle était de gérer le personnel et la logistique. Elle n'était pas au courant à ce moment que les personnes à la tête du Convoi de la liberté indiquaient qu'elles allaient rester à Ottawa jusqu'à ce que leurs demandes soient satisfaites.

Préparatifs en vue du Convoi de la liberté et activation du Centre de commandement de la région de la capitale nationale

L'inspecteur Lucas a supervisé les préparatifs du plan opérationnel initial. Il a fourni des mises à jour fréquentes à la cheffe adjointe par intérim Ferguson. La planification initiale du SPO insistait sur la gestion de la circulation plutôt que sur l'ordre public. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a réalisé que le SPO aurait de la difficulté à affecter du personnel à l'intervention liée au Convoi de la liberté, parce que l'inspecteur Lucas lui avait indiqué que les autres sections du SPO ne lui offraient pas des ressources de leurs sections.

Dans ses notes du 27 janvier, la cheffe adjointe par intérim Ferguson avait indiqué ce qui suit : [traduction] « On prévoit les faire entrer + les faire sortir. » Elle se souvient que le SPO élaborait des plans d'entrée et de sortie pour les véhicules du Convoi de la liberté.

Le chef Sloly a commencé à participer activement à l'intervention liée au Convoi de la liberté alors que les véhicules s'approchaient d'Ottawa. Le 27 janvier, il a commencé à participer régulièrement à des appels et à des réunions sur le Convoi de la liberté. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a compris que le chef Sloly avait accès à des renseignements sur le Convoi de la liberté. Elle ignorait si le chef Sloly savait si les participants du Convoi prévoyaient rester à Ottawa après la fin de semaine des 29 et 30 janvier. Dans ses notes du 27 janvier, la cheffe adjointe par intérim Ferguson avait indiqué que le « chef prendra la parole devant les résidents d'Ottawa » [traduction]. Elle se souvient que le chef Sloly prévoyait prendre la parole devant les résidents d'Ottawa pour leur parler des effets du Convoi de la liberté sur la circulation et le stationnement ainsi que pour établir les attentes concernant la légalité du comportement des participants au Convoi de la liberté.



Alors que le Convoi de la liberté s'approchait d'Ottawa, le SPO a activé le Centre de commandement de la région de la capitale nationale (**CCRCN**) pour coordonner les interventions interorganismes liées au Convoi de la liberté. Le CCRCN est un lieu physique dans un bâtiment de la GRC qui renferme un centre de commandement muni d'écrans pour afficher les séquences prises par les caméras et d'ordinateurs pour chaque organisme participant. Le SPO a régulièrement utilisé le CCRCN pour coordonner avec d'autres organismes de grands événements se tenant à Ottawa. L'inspecteur Lucas était posté au CCRCN. Des représentants de la GRC, de la PPO, de la Ville d'Ottawa (**Ville**), du Service des incendies d'Ottawa, du Service paramédic d'Ottawa et d'OC Transpo étaient aussi présents au CCRCN. La cheffe adjointe par intérim Ferguson ne croyait pas que le Service de protection parlementaire (**SPP**) était présent, au moins au début. Pendant le Convoi de la liberté, le SPO a coordonné au CCRCN les fermetures des routes et le détournement des trajets d'OC Transpo avec des représentants de la circulation de la Ville et des représentants d'OC Transpo.

La cheffe adjointe par intérim Ferguson a indiqué que le SPO n'avait pas tenté d'établir un centre de commandement intégré avec d'autres services de police avant le Convoi de la liberté, parce qu'il considérait le convoi comme une manifestation ressemblant à d'autres qu'il avait fréquemment eu à gérer par le passé. À ce moment-là, aucune discussion n'a eu lieu avec d'autres services de police pour que ces derniers se déplacent à Ottawa en vue de participer au commandement et/ou à l'orientation stratégique.

Coordination avec la Ville d'Ottawa

Le SPO a compris que c'était lui, et non la Ville, qui était responsable de l'intervention liée au Convoi de la liberté. La Ville s'en remet au SPO pour gérer les manifestations et autres grands événements susceptibles de mettre les personnes en danger, et elle a respecté le SPO en tant qu'expert en la matière. La cheffe adjointe par intérim Ferguson n'était pas au courant de quelque arrangement officiel que ce soit indiquant que le SPO devait diriger les interventions liées aux manifestations.

La cheffe adjointe par intérim Ferguson se souvient que le SPO avait communiqué des renseignements au conseil municipal et à la Commission de services policiers d'Ottawa avant l'arrivée du Convoi de la liberté et que le chef Sloly avait participé à ces séances d'information. Le SPO ne pouvait pas communiquer les renseignements qu'il avait obtenus de la PPO; la « règle des tiers » touchant les renseignements interdit la communication de renseignements obtenus d'un autre organisme sans l'autorisation de celui-ci. Des détails opérationnels de haut niveau des plans du SPO auraient pu être fournis à huis clos à la Commission de services policiers d'Ottawa. Elle aurait pu aussi poser des questions pour obtenir des précisions, mais elle n'était pas autorisée à modifier les plans du SPO. Le SPO a bien communiqué des renseignements en temps réel avec la Ville par INTERSECT, un organisme de coordination dont fait partie la Ville.



La cheffe adjointe par intérim Ferguson n'était pas certaine si le SPO avait demandé à la Ville de rendre disponible une place de stationnement sur le chemin Coventry près du parc Raymond Chabot Grant Thornton pour offrir une aire de stationnement auxiliaire aux camions du Convoi de la liberté. Par contre, elle se souvient d'avoir participé à des discussions sur la possibilité de stationner les véhicules du Convoi de la liberté sur le chemin Coventry et de prévoir des navettes afin de transporter les personnes au centre-ville pour qu'elles puissent manifester à pied.

Plan opérationnel avant l'arrivée du Convoi de la liberté

Le SPO possède des plans standards qu'il utilise pour les défilés et autres grands événements. Le sergent d'état-major Kevin Kennedy de la Section des événements spéciaux a rédigé ces plans pendant près d'une décennie et ces plans suivent un modèle standard. La cheffe adjointe par intérim Ferguson connaissait bien ces types de plans.

La cheffe adjointe par intérim Ferguson a confirmé que le plan intitulé « Convoi de la liberté – Canada Unity, 29 janvier 2022 » [traduction] était le plan opérationnel initial pour le Convoi de la liberté (**Plan opérationnel avant l'arrivée du Convoi de la liberté**). Elle a indiqué que l'inspecteur Lucas était responsable de l'approbation de ce plan, mais elle ne pouvait pas confirmer s'il l'avait approuvé. Elle a toutefois confirmé que c'était bien ce plan qui était utilisé à ce moment-là.

La cheffe adjointe par intérim Ferguson a confirmé que le Plan opérationnel avant l'arrivée du Convoi de la liberté avait été établi en fonction du fait que le convoi devait être un événement de deux jours. Il s'agissait de son interprétation des renseignements reçus à ce moment-là.

Le Plan opérationnel avant l'arrivée du Convoi de la liberté incluait une annexe intitulée « Plan opérationnel du Convoi de la liberté, le samedi 29 janvier et le dimanche 30 janvier 2022 » [traduction] qui contenait un Plan de la circulation (**Plan de la circulation**). Dans le Plan de la circulation, on avait défini quatre zones de manifestation pour la planification de la circulation. Dans la section portant sur la zone 1, le « cœur de la colline du Parlement », on pouvait lire que « la route 'du secteur immobilier' sur Wellington entre Kent et Elgin serait remplie selon le principe du premier arrivé, premier servi » [traduction]. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a indiqué que certains des manifestants qui provenaient de secteurs près d'Ottawa avaient obtenu les emplacements de choix sur la colline du Parlement. Elle a indiqué que le SPO avait défini les quatre zones de manifestation en fonction de la compréhension de l'ELP des endroits où voulaient se rendre les manifestants et de ce à quoi ressemblait le succès pour eux, y compris leur désir de se faire entendre devant la colline du Parlement. Elle a indiqué que le Plan de la circulation était fondé sur l'hypothèse que le Convoi de la liberté ne durerait qu'une fin de semaine. Comparativement aux rues résidentielles, le SPO estimait qu'il pouvait se permettre de perdre des routes comme la promenade Sir-John-A.-



MacDonald. Dans le Plan de la circulation, on a tenté de trouver un équilibre entre le droit de manifester et la sécurité publique.

La cheffe adjointe par intérim Ferguson a indiqué que le SPO avait envisagé de bloquer l'accès du Convoi de la liberté au centre-ville, mais qu'il avait rejeté cette option pour au moins deux raisons. Premièrement, le SPO avait déterminé qu'il n'avait pas le pouvoir de restreindre l'accès au centre-ville d'Ottawa. Deuxièmement, il craignait que le public n'accepte pas que la police décide qui pouvait manifester dans la ville et qui ne le pouvait pas. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a indiqué qu'elle aurait agi différemment et qu'elle aurait restreint l'accès au centre-ville si elle avait su que le Convoi de la liberté deviendrait une manifestation illégale.

La cheffe adjointe par intérim Ferguson croyait que le SPP n'avait pas été consulté sur la décision du SPO de permettre aux camions du Convoi de la liberté d'entrer dans le centre-ville d'Ottawa.

Dans le Plan de la circulation, on indiquait aussi qu'il « était impératif de sécuriser une voie pour assurer l'accès d'urgence entre Kent et Elgin » [traduction]. La cheffe adjointe par intérim Ferguson se souvient que le SPO avait été en mesure de maintenir une voie d'accès d'urgence sur la rue Wellington pendant un certain temps après l'arrivée du Convoi de la liberté, mais qu'elle avait été fermée possiblement le 29 janvier en soirée ou le 30 janvier.

Dans la section portant sur l'évaluation des risques du Plan opérationnel avant l'arrivée du Convoi de la liberté, on peut lire que le « Centre intégré d'évaluation du terrorisme [CIET] du Canada indique qu'il évalue le niveau actuel de la menace envers le Canada à moyen » [traduction]. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a indiqué que l'évaluation du CIET est un niveau national de la menace qui est établi à « moyen » depuis 2014 et que le plan incluait l'évaluation du CIET pour sensibiliser en général les agents à rester vigilants quant à d'éventuels actes de terrorisme. Elle a indiqué que le SPO avait inclus l'évaluation du CIET de niveau national comme une pratique standard, parce que la plupart des choses qu'observe le SPO à Ottawa sont des manifestations liées à des enjeux nationaux.

Dans la section portant sur l'évaluation des menaces, sous l'évaluation du CIET, on peut lire que « le SES du SPO a préparé une évaluation du renseignement et qu'il a souligné les points suivants » [traduction]. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a indiqué que cette partie de la section portant sur l'évaluation des menaces (**Évaluation du renseignement**) avait été préparée par la Section du renseignement de sécurité du SPO, l'unité au sein de la Division du renseignement qui recevait les rapports du Projet Hendon. Elle a expliqué que cette section incluait une évaluation à jour des rapports du Projet Hendon.



Dans l'Évaluation du renseignement, on peut lire que le « convoi pourra s'arrêter et empêcher efficacement les déplacements s'il le souhaite » [traduction]. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a confirmé que la capacité du Convoi de la liberté d'empêcher les déplacements dans le centre-ville d'Ottawa était bien connue au moment de la rédaction du Plan opérationnel avant l'arrivée du Convoi de la liberté.

Dans l'Évaluation du renseignement, on peut aussi lire « qu'aucun renseignement critique n'indique une forme quelconque d'acte de violence ou de préoccupation à l'égard de violence » [traduction]. La cheffe adjointe par intérim Ferguson croyait que « renseignement critique » faisait allusion à tout renseignement corroboré par au moins deux autres sources. Elle a également noté que les activités criminelles, comme le harcèlement de rue, ne sont pas toutes considérées comme étant violentes par les services de police.

Intervention initiale du SPO liée au Convoi de la liberté : du 28 janvier au 6 février

Intervention initiale du SPO liée au Convoi de la liberté

Le Convoi de la liberté est arrivé à Ottawa le vendredi 28 janvier et le samedi 29 janvier. Le 29 janvier, la cheffe adjointe par intérim Ferguson et le chef adjoint Bell ont parcouru le site de manifestation du Convoi de la liberté dans le centre-ville. À ce moment-là, la cheffe adjointe par intérim Ferguson ne savait pas que le Convoi de la liberté avait l'intention de rester et n'a remarqué aucune indication de cette intention.

Le chef Sloly s'est beaucoup impliqué dans les jours précédant l'arrivée du Convoi de la liberté, et a participé de plus en plus à l'intervention du SPO liée au Convoi de la liberté pendant la fin de semaine des 29 et 30 janvier. Le 30 janvier, il est devenu évident que le Convoi de la liberté causait plus de perturbations que ce à quoi s'attendait le SPO et le chef Sloly a commencé à étudier des options pour arrêter le convoi et faire sortir les manifestants du site. Elle se souvient que les membres de la direction du SPO avaient discuté des pouvoirs qu'une injonction pouvait accorder et que le chef Sloly avait entamé des discussions avec la Ville pour demander une injonction le ou vers le 30 janvier.

Le 31 janvier, de nombreux manifestants du Convoi de la liberté sont restés à Ottawa et n'ont pas quitté les sites comme le prévoyait le SPO. À 11 h 31 ce même jour, la cheffe adjointe par intérim Ferguson a reçu un courriel de son adjointe de direction qui contenait des notes de la séance d'information tenue à 8 h cette journée-là³. Dans une puce de ce courriel, on peut lire qu'« il ne s'agissait plus d'une manifestation, mais bien d'une occupation maintenant⁴ » [traduction]. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a indiqué que le Convoi de la liberté est devenu à ce moment-là un incident critique. Elle a indiqué que la présence des camions pesant des milliers de livres avait vraiment changé la donne

³ OPS00004976.

⁴ Idem.



et qu'elle incommodait le SPO, en plus de le placer dans une position désavantageuse. Les camions constituaient des endroits où il était possible de cacher des personnes ou des armes, et ils représentaient une situation très différente de celle que le SPO était habitué à gérer, c'est-à-dire des personnes brandissant des bannières.

Durant la semaine du 31 janvier au 6 février, il est aussi devenu évident pour le SPO qu'il ne disposait pas de toutes les ressources nécessaires pour appuyer la prise des mesures requises pour que le Convoi de la liberté quitte Ottawa. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a noté que lorsque la GRC a lancé une opération d'application de la loi pour lever le blocage à Coutts, en Alberta, le 1^{er} février, les manifestants ont fini par rester plus longtemps. Elle s'attendait à ce que l'opération d'application de la loi menée par le SPO au cours de la semaine du 31 janvier se révèle aussi infructueuse.

Le 2 février, le chef Sloly a affirmé publiquement qu'« il pourrait ne pas y avoir de solution policière à cette manifestation » [traduction]. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a pensé qu'il voulait dire que les manifestants s'étaient rendus à Ottawa en raison d'un enjeu politique. À ce moment-là, elle croyait que le Convoi de la liberté n'était pas uniquement un problème relevant du SPO, parce que ce dernier ne disposait pas de toutes les ressources nécessaires pour faire partir les manifestants et qu'il n'avait pas le pouvoir de leur donner ce qu'ils voulaient : une rencontre avec le premier ministre Trudeau et le retrait de tous les mandats de santé publique. D'après sa compréhension, le chef Sloly ne voulait pas dire que la police n'avait aucun rôle à jouer.

Position du SPO pendant la semaine du 31 janvier

Le SPO a eu de la difficulté à affecter du personnel au Convoi de la liberté pendant la semaine du 31 janvier. Il a réglé ce problème en fusionnant les six pelotons couvrant la période de 24 heures en quatre pelotons travaillant des quarts de 12 heures. Elle s'est également assurée que les agents du SPO qui surveillaient le Convoi de la liberté avaient reçu l'instruction de le faire d'une manière neutre sans exprimer leurs opinions concernant les demandes des manifestants du Convoi de la liberté.

La cheffe adjointe par intérim Ferguson craignait pour la sécurité des agents pendant la semaine du 31 janvier. Les agents du SPO devaient faire face à de la pollution sonore et à une foule hostile. Ils ont recueilli de l'information pour des arrestations subséquentes, mais n'ont pratiquement pas procédé à des arrestations ou saisi du carburant parce qu'ils n'étaient pas assez nombreux pour le faire en toute sécurité. Le SPO a tenté de trouver un équilibre entre la sécurité des agents et la nécessité d'assurer la sécurité de la collectivité.

Le SPO a tenté de maintenir l'ordre dans le Convoi de la liberté et de répondre à des appels de service non liés au Convoi de la liberté. Il a envoyé des agents pour intervenir dans des secteurs, comme la rue Kent, où des membres de la collectivité étaient harcelés par des manifestants. Des responsables de la Section des communications générales du



SPO se sont aussi efforcés d'informer le public sur les opérations du SPO. Le SPO a aussi élaboré et approuvé des plans pour les opérations liées au Convoi de la liberté, mais il y a eu un certain nombre de lancements et d'arrêts en ce qui concerne ces plans.

Relation avec le chef Sloly et évaluation de son leadership

La cheffe adjointe par intérim Ferguson a noté que le chef Sloly lui était apparu comme un leader qui ne faisait pas confiance à son équipe. Il était très engagé et avait besoin de précisions sur les opérations pour prendre des décisions, même au point de s'enliser dans les détails. Il était très bon pour donner des directives et pour exprimer clairement ce qu'il désirait. Toutefois, ses directives changeaient fréquemment. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a noté que le chef Sloly avait peut-être eu de la difficulté à établir des relations avec les agents du SPO à cause de la pandémie de COVID-19.

Changements des chefs de l'événement

Le SPO a changé trois fois de chef de l'événement pendant le Convoi de la liberté. Le premier chef de l'événement, le surintendant Rheume, a cessé d'exercer ses fonctions le ou vers le 4 février parce qu'il avait besoin de repos. Le surintendant Jamie Dunlop l'a remplacé en tant que chef de l'événement du 4 au 6 février. Le surintendant Dunlop avait été choisi en raison de ses compétences et de son expérience, mais le chef adjoint Bell et la cheffe adjointe par intérim Ferguson ont décidé, le 5 février, que cette nomination était injuste pour le surintendant Dunlop parce que le chef Sloly ne lui faisait pas confiance et que cela aurait constitué une situation vouée à l'échec. Le chef Sloly a approuvé la proposition du surintendant Mark Patterson comme prochain chef de l'événement. Le surintendant Patterson a occupé cette fonction du 6 au 10 février. Le 10 février, le surintendant Robert Bernier a remplacé le surintendant Patterson pour occuper le poste de chef de l'événement.

La cheffe adjointe par intérim Ferguson a noté que les changements de chefs de l'événement n'ont pas eu d'incidence sur l'intervention du SPO liée au Convoi de la liberté parce qu'elle a continué d'assumer le rôle de CIIG pendant toute la durée du Convoi de la liberté.

Rôle de Navigator et d'Advanced Symbolics Inc.

Dans ses notes sur un appel du commandement le 27 janvier à 9 h, la cheffe adjointe par intérim Ferguson a indiqué ce qui suit :

[Traduction] « Si vous pouvez le prédire, nous pouvons commencer à le prévenir. Gestion des crises et des communications, gestion des enjeux. Entreprises Navigator + ASI déployées. »

La cheffe adjointe par intérim Ferguson a expliqué que ce passage dans ses notes faisait référence à Navigator Ltd. (**Navigator**) et à Advanced Symbolics Inc. (**ASI**). Navigator



est une entreprise de communication qui a fourni des services de gestion des enjeux et des communications au SPO, alors qu'ASI a effectué un défilement des médias sociaux pour déterminer le sentiment de la foule.

La cheffe adjointe par intérim Ferguson a assisté à des réunions avec Navigator et ASI au début du Convoi de la liberté, mais a arrêté d'y assister à mesure que le convoi a progressé. Elle ne voyait pas l'utilité du travail de Navigator et d'ASI. Elle a noté que ces deux entreprises avaient enflammé les esprits des manifestants en diffusant des messages disant que le SPO travaillait avec la SAE pour appréhender les enfants présents aux sites de manifestation.

Le 14 février à 11 h 51, la cheffe adjointe par intérim Ferguson a inscrit ce qui suit dans ses notes :

[Traduction] « Au cours des dernières semaines, il y a eu des réunions prép. quotidiennes avec Navigator pour le commandement. J'ai commencé à ne pas y assister, parce que j'estime qu'elles ont commencé à guider nos opérations et à influencer les décisions du chef concernant des choses comme l'application de la loi – ce qui, comme nous le savons, pose un risque pour nos agents pour des raisons de sécurité. »

La cheffe adjointe par intérim Ferguson a confirmé qu'elle croyait que Navigator avait commencé à influencer les décisions du chef Sloly.

[Relation avec la Ville durant le Convoi de la liberté](#)

Le SPO et la Ville ont communiqué régulièrement pendant le Convoi de la liberté. Le chef Sloly s'est entretenu avec le maire Jim Watson. La cheffe adjointe par intérim Ferguson et le chef adjoint Bell ont parlé avec le directeur municipal Steve Kanellakos. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a aussi régulièrement discuté avec Kim Ayotte, directeur général des Services de protection et d'urgence. Selon sa compréhension, les membres de la direction du SPO et ceux de la Ville communiquaient bien. Le SPO a donné des mises à jour à la Ville sur tout changement de sa position. Le SPO a aussi bien communiqué sur le terrain avec le personnel de la Ville chargé de la circulation.

La cheffe adjointe par intérim Ferguson a indiqué que le SPO n'avait pas donné de directives à la Ville. La Ville n'avait généralement pas donné de directives au SPO et ne devrait pas le faire. Cette pratique voulant que personne ne dirige personne a caractérisé ses interactions avec M. Ayotte. Toutefois, elle se souvient que le maire Watson était extrêmement frustré par la présence de manifestants dans le parc de la Confédération pendant la semaine du 31 janvier au 6 février. Le maire Watson pouvait voir les manifestants à partir de son bureau. Elle se souvient qu'il avait appelé le chef Sloly et qu'il avait insisté sur le besoin de sortir les manifestants du parc de la Confédération.



La cheffe adjointe par intérim Ferguson se souvient que le conseil municipal avait mis beaucoup de pression sur le SPO pour qu'il agisse. Elle, le chef Sloly et le chef adjoint Bell ont passé beaucoup de temps à faire des mises à jour au conseil municipal et à la Commission de services policiers d'Ottawa.

La cheffe adjointe par intérim Ferguson a indiqué que le SPO n'avait pas ordonné au secteur des règlements de la Ville d'arrêter de mener des opérations d'application de la loi ou de donner des contraventions. Le SPO avait informé ce secteur des enjeux de sécurité et il lui avait peut-être aussi dit de n'entrer dans le cœur du centre-ville qu'en compagnie d'un agent du SPO pour assurer la sécurité.

À partir du 7 février

Demande de ressources par le SPO et arrivée de l'équipe de planification intégrée

Au cours de la semaine du 31 janvier, le SPO s'est rendu compte qu'il ne disposait pas des ressources nécessaires pour gérer la situation concernant le Convoi de la liberté et a commencé à demander des ressources à d'autres services de police, notamment à la PPO et à la GRC. Le SPO a principalement demandé plus de ressources, mais était prêt à assurer une intégration accrue de la planification et du commandement si les services de police à qui des ressources étaient demandées le souhaitaient. Elle s'est rappelé que le SPO avait à un moment demandé 1 800 agents et que le SPO a peut-être finalement obtenu plus de 1 800 agents.

Le 8 février, une équipe de planification intégrée conjointe GRC-PPO, dirigée par le surintendant principal Carson Pardy, est arrivée à Ottawa. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a compris que l'équipe était venue en réponse aux demandes de ressources formulées par le SPO. Elle était favorable à l'arrivée de l'équipe. Le surintendant principal Pardy et elle avaient siégé ensemble à des comités et elle savait qu'il venait pour apporter de l'aide.

Cependant, la cheffe adjointe par intérim Ferguson a observé que le chef Sloly a manifesté inutilement un comportement antagoniste envers l'équipe de planification intégrée à son arrivée. Lorsque l'équipe est arrivée, le chef Sloly a insisté pour qu'elle se rende dans le bâtiment du SPO pour faire une présentation, même s'il y avait beaucoup de place dans le bâtiment de la GRC et peu d'espace dans celui du SPO. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a souligné que, même si le SPO a l'habitude d'échanger des connaissances et des ressources avec d'autres services de police lors d'événements majeurs, elle supposait que le chef Sloly n'avait peut-être pas acquis la même expérience au Service de police de Toronto (**SPT**) avant de devenir chef du SPO. Elle a également fait remarquer qu'en sa capacité de chef, le chef Sloly était ultimement responsable s'il cédait le contrôle à l'équipe de planification intégrée et que l'intégration ne se déroulait pas bien et que, durant son mandat en tant que chef, il avait besoin de beaucoup de détails pour prendre des décisions.



La cheffe adjointe par intérim Ferguson a pensé que le chef Sloly s'est peut-être méfié de l'équipe de planification intégrée parce que des personnes qu'il avait connues lors de son passage au SPT jouaient des rôles clés pendant le Convoi de la liberté, notamment le ministre fédéral de la Protection civile et ancien chef du SPT, Bill Blair. Elle a émis l'hypothèse que le chef Sloly se sentait probablement isolé et qu'il n'avait pas un seul allié.

Mandat du surintendant Patterson en tant que chef de l'événement

Le chef Sloly a approuvé la nomination du surintendant Patterson au poste de chef de l'événement le 6 février, car il était à la recherche d'une personne qui adopterait une approche plus stricte en matière d'application de la loi. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a eu l'impression que le chef Sloly et le surintendant Patterson étaient sur la même longueur d'onde et que le chef Sloly était heureux que le surintendant Patterson fasse bouger les choses.

La cheffe adjointe par intérim Ferguson avait des désaccords fondamentaux avec le surintendant Patterson. Le surintendant Patterson ne semblait pas comprendre le rôle de l'ELP. Par exemple, il voulait que l'ELP donne les informations qu'elle recueillait à l'équipe du renseignement, ce qui aurait miné la confiance que l'ELP était en train d'établir. De plus, il ne donnait pas à l'ELP le pouvoir de prendre des décisions. Par exemple, lorsque les responsables du Convoi de la liberté ont proposé de déplacer les camions si l'ELP leur fournissait des toilettes portables, l'ELP a dû demander l'approbation des échelons supérieurs de la chaîne de commandement. Cela a nui à l'efficacité de l'ELP car les agents du SPO qui occupaient des postes aux échelons supérieurs de la chaîne de commandement assistaient à des réunions et n'étaient pas en mesure de répondre rapidement. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a rappelé que le chef Sloly semblait s'opposer à l'ELP.

Les désaccords fondamentaux entre la cheffe adjointe par intérim Ferguson et le surintendant Patterson ne se limitaient pas au rôle de l'ELP. Elle considérait que le surintendant Patterson se montrait plus agressif qu'il ne le fallait et que ses plans n'accordaient pas suffisamment d'importance à la sécurité des agents. Elle a souligné que les plans n'étaient pas toujours pleinement exécutés, et a cité comme exemple le fait que le plan de saisie du carburant ne citait pas les pouvoirs nécessaires pour procéder aux saisies.

En date du 10 février, la cheffe adjointe par intérim Ferguson avait l'impression d'être la seule à exprimer son opposition à l'approche adoptée par le surintendant Patterson. Elle s'est également souvenue que le chef Sloly avait déclaré lors d'une réunion, qui s'est tenue le 10 février ou autour de cette date, qu'il « écraserait » quiconque n'approuverait pas le plan.



Le 10 février, le surintendant Patterson a faussement accusé la cheffe adjointe par intérim Ferguson d'avoir un comportement contraire à l'éthique et d'être de connivence avec son conjoint, le sergent d'état-major du SPO John Ferguson, qui supervisait alors l'ELP du SPO. Après cette réunion, la cheffe adjointe par intérim Ferguson a déterminé qu'elle ne pouvait pas continuer à travailler avec le surintendant Patterson. Le 10 février, elle a fait savoir au chef Sloly que, soit le surintendant Patterson devait être retiré de son poste, soit il devrait la remplacer par quelqu'un d'autre. Le chef Sloly a décidé de retirer le surintendant Patterson du poste de chef de l'événement. Le chef Sloly a dit à la cheffe adjointe par intérim Ferguson de prendre congé les 11 et 12 février pour se reposer.

Évaluation de la situation au 10 février par l'équipe de planification intégrée

Au cours de l'entretien, un extrait de l'ébauche du plan de démobilisation du 10 février, élaboré par l'équipe de planification intégrée, a été présenté à la cheffe adjointe par intérim Ferguson.⁵ La section 3.1 du document décrit comme suit l'intervention de la police qui avait été menée jusqu'à ce jour en réponse au Convoi de la liberté [Traduction] :

3.1 Plan de déploiement

Situation actuelle

- Non fondé sur le renseignement
- Les participants ont l'initiative – Faire appel à des leaders tactiques des forces de l'ordre à la retraite pour guider (chef de la sécurité)
- Réactif, tactique, agressif, risque
- Mauvaise communication
 - Aucune stratégie de communication (interne/externe)
- Commandement et contrôle imprécis et vagues
- Leadership non qualifié
- Collaboration entre les partenaires absente ou mauvaise
 - Manque de collaboration
 - Stratégie
 - Tactique
 - Axée sur des enjeux locaux seulement – aucune perspective nationale
- Le SPO se concentre sur le contrôle de la situation, et non sur la résolution du problème
- Présence sur le terrain
 - Démoralisation
 - Frustration
 - Manque de leadership et de confiance envers le commandement – aucune directive claire

⁵ OPP00004283.



- Épuisement physique et mental
 - Mauvaises décisions
 - La situation s'éternise
- Communication des renseignements incomplète et structure de commandement inconnue/opérations non approuvées
- Logistique
 - Hôtel, points de rassemblement, instructions de ralliement, confort matériel, outils de communication, EPI
 - Partage de réseau
 - Renseignements incomplets – structure de commandement inconnue
 - Organigramme non élaboré
 - Ressources policières – non intégrées
- Vulnérabilité des policiers – continuité des opérations

La cheffe adjointe par intérim Ferguson était d'accord avec l'ensemble de l'évaluation de l'équipe de planification intégrée. Elle a déclaré que le document décrivait avec exactitude la situation à Ottawa le dernier jour où le surintendant Patterson était chef de l'événement. Elle a décrit le 10 février comme étant probablement le pire jour de sa carrière au sein des forces de l'ordre. Elle a expliqué que, comme il est indiqué ci-dessus, elle avait le sentiment d'être seule à s'opposer à l'approche du chef Sloly et du surintendant Patterson et qu'elle avait été blessée par les accusations de comportement contraire à l'éthique du surintendant Patterson.

Nomination du surintendant Bernier à titre de chef de l'événement

Le 10 février, on a demandé au surintendant Robert Bernier de remplacer le surintendant Patterson au poste de chef de l'événement. Le surintendant Bernier a hésité avant d'accepter la nomination, car il avait vu trois chefs de l'événement se succéder. Il a décidé d'accepter le poste et a agi à titre de chef de l'événement jusqu'à la fin de la situation liée au Convoi de la liberté.

Interactions avec le chef Sloly et l'équipe de planification intégrée jusqu'à la démission du chef Sloly

La cheffe adjointe par intérim Ferguson a pris un congé les 11 et 12 février. À son retour le 13 février, elle considérait que la situation s'était améliorée. Elle a commencé à travailler avec l'équipe de planification intégrée à l'élaboration d'un plan intégré. Elle a qualifié l'équipe de formidable et de serviable.

Le matin du 15 février, le chef Sloly a démissionné de son poste de chef du SPO. Le travail de l'équipe de planification intégrée, la coopération du SPO avec la PPO et la GRC et la prise de décisions se sont déroulés sans heurts après son départ. La cheffe adjointe par intérim Ferguson ne sait pas si le chef Sloly aurait approuvé le plan élaboré par l'équipe de planification intégrée ou s'il s'y serait opposé.



Négociations entre la Ville et les manifestants

La Ville n'a pas consulté le SPO pour négocier le retrait des véhicules des secteurs résidentiels. Au lieu de cela, elle a informé le SPO après avoir décidé de négocier avec les manifestants. La Ville a demandé au SPO d'envoyer un représentant pour prendre part aux négociations, mais uniquement pour donner des conseils sur des questions comme le nombre de véhicules qui pourraient être déplacés à un endroit donné, plutôt que pour aider aux négociations. La cheffe adjointe par intérim Ferguson, n'était pas au courant des détails des négociations ni de l'exécution de plans relatifs au déplacement des véhicules et a souligné que ces événements ont pu se produire les 11 et 12 février, alors qu'elle était en congé.

Gestion des camions par la police pendant et après la dernière opération policière

Après l'opération policière destinée à déloger les manifestants du centre-ville d'Ottawa, les policiers ont transporté les camions saisis vers un terrain appartenant à la Ville et les y ont laissés pendant sept jours. La cheffe adjointe par intérim Ferguson ne se souvenait pas pourquoi la police avait gardé les camions sur place pendant sept jours.

La cheffe adjointe par intérim Ferguson n'était pas certaine si la police avait endommagé des véhicules pendant l'opération. Elle a souligné que les agents qui dégageaient le secteur visé pendant l'opération policière se trouvaient sur le terrain, dans une position vulnérable, et qu'ils essayaient de libérer le secteur de la manière la plus rapide et la plus sécuritaire possible. Le but est de surprendre et de dominer, ce qui peut nécessiter de briser des fenêtres. De plus, certains camions avaient été abandonnés.

Incidence des déclarations d'état d'urgence

Incidence de la déclaration d'état d'urgence par l'administration municipale

Le 6 février, le maire Watson a déclaré l'état d'urgence à Ottawa en réponse au Convoi de la liberté. La déclaration d'état d'urgence de la Ville a permis au maire Watson de prendre certaines mesures sans l'approbation du conseil municipal, mais a eu peu d'incidences sur le SPO. La déclaration peut avoir contribué à accroître la perception de la gravité de la situation liée au Convoi de la liberté.

Incidence de la déclaration d'état d'urgence par le gouvernement provincial

Le 11 février, le premier ministre de l'Ontario a déclaré l'état d'urgence sur tout le territoire provincial en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence (LPCGSU)*. La LPCGSU a aidé le SPO en l'autorisant à imposer des amendes et à saisir les permis des exploitants de véhicules commerciaux, y compris les conducteurs dont les camions étaient garés dans le centre-ville d'Ottawa.



Incidence de la déclaration d'état d'urgence par le gouvernement fédéral

Le 14 février, le gouvernement fédéral a déclaré l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Le SPO n'a pas été consulté et n'a pas formulé de remarques au gouvernement fédéral concernant l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*. En tant que CIC, la cheffe adjointe par intérim Ferguson n'avait pas d'opinion à ce moment-là quant à la nécessité d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*.

La cheffe adjointe par intérim Ferguson a déclaré que le SPO a pu obtenir des services de remorquage grâce à la *Loi sur les mesures d'urgence*. Elle a cru comprendre qu'avant la déclaration d'état d'urgence par le gouvernement fédéral, le SPO n'avait pas été en mesure d'obtenir des services de remorquage. Le SPO avait transmis une demande de proposition à une entreprise de remorquage et lui avait demandé de prêter assistance, mais l'entreprise ne voulait pas le faire. Le SPO a également examiné la possibilité d'obtenir des ressources de remorquage de la Ville, puisqu'OC Transpo disposait de capacités en matière de remorquage lourd. Elle ne savait pas si la Ville a fait des demandes pour obtenir des capacités de remorquage. Selon elle, le SPO n'a obtenu des capacités de remorquage qu'après que la *Loi sur les mesures d'urgence* a autorisé le SPO à obliger les entreprises à fournir des services de remorquage. Le SPO a pris des dispositions pour qu'une entreprise de remorquage soit prête à intervenir. L'entreprise craignait que ses camions ne soient reconnus par les manifestants. Le SPO a donc apposé des autocollants sur les camions ou les a peints afin de dissimuler l'identité de l'entreprise.

La cheffe adjointe par intérim Ferguson a affirmé qu'il était difficile de dire si la situation liée au Convoi de la liberté aurait pu être gérée ou réglée sans la *Loi sur les mesures d'urgence*. Selon elle, le SPO n'aurait pas été en mesure de résoudre la situation aussi efficacement sans la *Loi sur les mesures d'urgence*. Le SPO savait que si les agents se présentaient avec des remorqueuses, de nombreux manifestants s'en iraient, car leurs camions sont leur maison et leur gagne-pain. En aidant la police à obtenir des services de remorquage, la *Loi sur les mesures d'urgence* a contribué à déloger les camionneurs qui s'étaient bien installés et qui souhaitaient rester longtemps à Ottawa.

La cheffe adjointe par intérim Ferguson n'était pas au courant des détails concernant les gels de comptes effectués en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Elle a souligné que la GRC et, dans une certaine mesure, la PPO ont utilisé les mesures financières qui ont été adoptées.

Leçons tirées

La cheffe adjointe par intérim Ferguson, a déclaré que les événements liés au Convoi de la liberté démontrent l'importance de disposer de plans de relève. Le SPO a besoin de spécialistes dans certains domaines et ceux-ci doivent avoir suffisamment de temps dans leur carrière pour former leurs successeurs.



Les événements ont également mis en lumière les dynamiques humaines et communautaires qui entrent en jeu lors des interventions de maintien de l'ordre. Par exemple, les postes de contrôle qui empêchaient les travailleurs de proximité de se rendre dans la zone rouge et de venir en aide aux personnes itinérantes ont eu des répercussions négatives sur ces dernières en raison du froid. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a indiqué que la tolérance de la collectivité à l'égard des manifestations illégales et perturbatrices est désormais très faible et que le SPO a tenu compte de ce fait dans sa planification.

Le SPO a déjà réformé ses processus de collecte et de diffusion des renseignements. Le SPO a mis sur pied une équipe du renseignement de sources ouvertes, qui recueille des informations et fournit des exposés sur celles-ci sans attendre qu'elles soient corroborées par deux sources.

La cheffe adjointe par intérim Ferguson a souligné que les équipes équestres ont grandement aidé le SPO et ont été efficaces lors des opérations de maintien de l'ordre public qui ont eu lieu pendant le Convoi de la liberté. Elle a également affirmé que le SPO tirerait avantage à se doter d'une équipe équestre.